

Décision tarifaire**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe ROINGEARD en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

Vu la délibération du conseil d'administration du lundi 16 mars 2026, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 6 mars 2026 de donner délégation à Monsieur le Président pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets, de matériels de tout autre service rendu) ;

DÉCIDE**Article 1 Fixation de tarifs**

Sont approuvés les tarifs figurant ci-après pour l'action suivante :

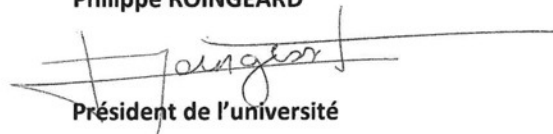
- Type d'action : Prestation
- Nom de l'action : Tarifs du service de production audiovisuelle de la direction de la communication
- Dates : à partir du 01/04/2026
- Les tarifs sont indiqués HT, inclure le taux de TVA en vigueur

Article 2 Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 23 mars 2026.

Philippe ROINGEARD


Président de l'université



**TABLEAU DES TARIFS DU SERVICE DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA
DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

FRAIS	½ journée HT	Journée HT
Préparation/installation/complément (inclus la MAD de personnel)	200,00 €	375,00 €

REGIE	½ journée HT	Journée HT
Partenaire* - établissement public	700,00 €	1 200,00 €
Externe	1 400,00 €	2 400,00 €

TOURNAGE	½ journée HT	Journée HT
Partenaire* - établissement public	80,00 €	150,00 €
Externe	160,00 €	300,00 €

POST-PRODUCTION	½ journée HT	Journée HT
Partenaire* - établissement public	30,00 €	55,00 €
Externe	65,00 €	110,00 €

*** Partenaire (ayant conclu une convention de partenariat) : il faut entendre les partenaires de l'université ou les projets portés par l'université de Tours dans lesquels ce type de dépense est prévu et validé par le financeur.**